



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet WINDSHIELD PANEL,AIRCRAFT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-184784/A	Date 2018-01-24
Client Reference No. - N° de référence du client W8485-184784	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$BY-419-26658	
File No. - N° de dossier 419by.W8485-184784	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-02-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beauchamp, Sylvie	Buyer Id - Id de l'acheteur 419by
Telephone No. - N° de téléphone () - ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-0437
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE C.P. 4000 SUCC K MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Aerospace Spares and Logistics / Pieces de rechange
aerospatiales et logistiques

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C1, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée 2018-07-30	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>NSN - NNO: 1560-01-176-7594 WINDSHIELD PANEL, AIRCRAFT GLACE DE PARE-BRISE, AERONEF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part: 7 A350600-1003 Supplier: 12849 • Part: 7 A350600-1003 Supplier: 12035 • Part: 74A350600-1003 Supplier: OPXV4 <p>NSCM/CAGE - COF/CAGE: 8P093 Part No. - N° de la partie: 7 A350600-1003 Quality Assurance No. - N° d'assurance de qualité: QAC-Q</p>	W1941	W1941	20	Each	\$	\$		2018-07-30	

STOCK BUY CF-18

W8485-184784/A

Beauchamp, Sylvie

Telephone: (873)469-3836

E-mail: Sylvie.beauchamp@pwgsc-tps.gc.ca

THIS NOTICE OF PROPOSED PROCUREMENT (NPP) WILL CLOSE ON FEBRUARY 27, 2018. DELIVERY IS REQUIRED ON OR BEFORE JULY 30, 2018. THIS DELIVERY DATE IS HIGHLY DESIRABLE.

DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE NOT AVAILABLE.

Line 1 GSIN1560, NSN 1560-01-1767514, part number 74A350600-1003, NSCM 8P093 or NSCM 12849, or NSCM 12035 or NSCM OPXV4, quality assurance QAC-Q, unit of issue: each, Delivery date JULY 30, 2018.

RÉAPPROVISIONNEMENT DU STOCK POUR LE CF-18

W8485-184784/A

Beauchamp, Sylvie

Téléphone: (873)469-3836

Télécopieur: (819) 997-0437

Courriel : Sylvie.beauchamp@tpsgc-pwgsc.gc.ca

LA DATE DE CLÔTURE DU PRÉSENT AVIS DE PROJET DU MARCHÉ (APM) EST FIXÉE AU 27 FÉVRIER 2018.
LA LIVRAISON DOIT SE FAIRE LE OU AVANT LE 30 JUILLET 2018.

LES DESSINS ET SPÉCIFICATIONS NE SONT PAS DISPONIBLES.

Article 1 NIBS1560, NNO 1560-01-1767514, numéro de pièce 74A350600-1003, COF 8P093 ou COF 12849, ou COF 12035 ou COF OPXV4, numéro d'assurance de la qualité CAQ-Q, quantité: chacun, date de livraison le 30 juillet 2018.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé de Besoin

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.

1.2.1 Remarque à l'intention du soumissionnaire

Le fabricant doit être le fabricant des pièces d'origine (FOE), être autorisé par ce dernier à fabriquer le ou les articles visés ou les avoir déjà fabriqués ou encore fournir des renseignements prouvant qu'il a la capacité de le faire aux fins d'examen et d'acceptation par le MDN. Ces renseignements devront être fournis à l'intérieur de 48 heures d'avis; le soumissionnaire peut les joindre à sa soumission.

1.2.2 Pièces de rechange d'avion militaire - Condition et attestation des articles finaux à livrer (A0300T)

Les catégories suivantes ne s'appliquent pas aux pièces standards et commerciales. Les pièces standard sont constituées des pièces matérielles communes et des matières premières qui ne sont pas nécessairement conçues pour les avions, qui sont produites selon les spécifications industrielles ou gouvernementales reconnues, et qui sont offertes sans limite d'exclusivité (par exemple, les pièces matérielles de la Société des Ingénieurs de l'Automobile (SIA), de la Normes Aéronautiques Nationales (NAN), de Norme de construction aéronautique commune, Armée de terre-Marine (AC) et de la Norme militaire (NM). Les pièces commerciales sont constituées de pièces non aéronautiques communes produites selon les spécifications industrielles reconnues et offertes sur le marché commercial. Les pièces standard et commerciales à fournir doivent être neuves.

1.2.2.1. Catégorie 1 - Matériel neuf

Les articles finaux à livrer qui doivent être fabriqués ou qui ont été fabriqués, mais qui n'ont pas encore servi, et qui sont fournis par :

- a. le propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- b. le fabricant autorisé ou l'agent ou le distributeur du propriétaire des droits de conception ou de Fabrication des articles; ou
- c. les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'Association des fournisseurs d'aviation, dans le cas des pièces pouvant être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil; ou
- d. les organismes de maintenance des aéronefs approuvés ou accrédités par TC, par l'autorité de navigabilité technique du ministère de la Défense nationale - Forces canadiennes (MDN/FC) ou par des ateliers de réparation certifiés par l'Administration fédérale de l'aviation (AFA).

1.2.2.2. Catégorie 2 - Nouveau matériel excédentaire

Articles finaux à livrer, inutilisés et fournis par une entité distincte de celles qui sont énumérées dans la catégorie 1. La documentation de la traçabilité complète jusqu'au propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles, jusqu'au fabricant autorisé ou jusqu'à l'agent ou distributeur est exigée.

1.2.2.3. Catégorie 3 - Autre état

Tout état ne correspondant pas aux catégories 1 ou 2 pour les articles finaux à livrer. Si le soumissionnaire offre des articles finaux à livrer correspondant à la catégorie 3, il doit fournir la description détaillée de l'état de l'article et tous les documents de traçabilité disponibles avec sa soumission. Les soumissions portant sur les pièces appartenant à cette catégorie pourront être évaluées par le Canada.

1.2.2.4. Grille des articles finaux à livrer

Les soumissionnaires doivent indiquer le code OTAN des fabricants (COF) ou le code CECG (Code de l'entité commerciale et le gouvernement) de l'entreprise industrielle, dans la catégorie correspondante de la grille. Si par exemple un soumissionnaire propose des articles de la catégorie 1, il doit indiquer le COF de cette catégorie, conformément à l'exemple ci-après.

Article	Catégorie #1 Nouveau matériel	Catégorie #2 Nouveau matériel excédentaire	Catégorie #3 Autre état	Indiquer quel document de certification sera produit pour chaque article
			N'EST PAS ACCEPTABLE	

1.2.2.5. Exigences pour la certification de la navigabilité

Les exigences pour la certification de la navigabilité ne s'appliquent pas à la fourniture des pinces standards et commerciales. Ces pièces doivent être accompagnées d'un bordereau d'emballage indiquant le nom et l'adresse du fournisseur, le numéro de nomenclature de l'OTAN, la norme de fabrication (SIA, NAN, AC ou NM, par exemple) et(ou) les numéros de pièces et de modèles du fabricant, le cas échéant, la quantité, la désignation du lot ou le numéro de lot, s'il y a lieu, ainsi que la date de fabrication ou la durée de conservation, dans les cas pertinents.

Les soumissionnaires sont avisés que l'entrepreneur sera obligé de fournir, pour chaque unité, la documentation sur la navigabilité ci-après en l'insérant dans l'emballage interne ou en la joignant aux biens fournis en vertu du contrat subséquent. Il est à noter que cette documentation s'ajoute à celle exigée à l'appui du paiement des factures ou aux autres documents exigés dans le contrat :

1. Les pièces de rechange d'avion propres au domaine militaire dans les catégories 1 et 2 doivent être accompagnées d'un certificat de conformité du fabricant original de l'équipement (FOE) ou de son fabricant agréé, certificat qui doit comprendre les renseignements suivants :

- a. la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
- b. l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur autorisé respectant l'esprit de ce qui suit:
« J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité. »;
- c. l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.

2. Les pièces des catégories 1 et 2 qui peuvent être utilisées dans des avions certifiés de type civil doivent être accompagnées d'un certificat de conformité, à savoir :

- a. le formulaire 24-0078 de TCAC (Bon de sortie autorisée), signé par un inspecteur autorisé de TC dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
- b. le formulaire 8130-3 de la AFA (Étiquette d'approbation de navigabilité), ou le formulaire 8130-4 de la AFA Certificat de navigabilité pour l'exportation), signé par un inspecteur autorisé de la AFA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
- c. le formulaire Autorités conjointes de l'aviation (JAA) Sortie autorisé), signé par un inspecteur autorisé de la JAA dans les deux années avant la date de l'attribution du contrat;
- d. le formulaire Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA) Formulaire un (Sortie autorisé), signé par un inspecteur autorisé de l'EASA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat; ou
- e. le certificat de conformité du FOE ou d'un fabricant agréé du FOE, comportant :

- i. la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
- ii. l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur respectant l'esprit de ce qui suit :

« J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité. »;

- iii. l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.

3. Les soumissionnaires doivent préciser lequel des documents identifiés ci-haut accompagneront chaque article à fournir pour donner suite à cette demande de soumissions. (A0300T, 25/02/15)

1.2.3 Pièces de rechange d'avion militaire - substituts et traçabilité

Le numéro de pièce et le code OTAN des fabricants (COF) ou le code CECG (Code de l'entité commerciale et le gouvernement) spécifié dans la demande de soumissions sont les seuls, à la connaissance du ministère de la Défense nationale, qui répondent aux exigences en matière de forme, d'ajustage et de fonction pour la conception du type d'aéronef approuvée par le fabricant original de l'équipement (FOE) sur lequel les pièces seront posées.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir, soit avec sa soumission ou dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, toute l'information technique (c'est-à-dire les dessins, les spécifications, les rapports techniques et(ou) les rapports d'essai) nécessaire pour montrer clairement que la pièce proposée possède des caractéristiques de forme, d'ajustage et de fonction équivalentes à celles du numéro de pièce, du COF ou du code CAGE spécifié dans la demande de soumissions.

Le défaut de fournir l'information technique exigée aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable pour ce qui est de chaque pièce pour laquelle cette information est exigée.

Si la pièce n'est pas fabriquée par le FOE de l'avion, elle doit l'être par un de ses fournisseurs autorisés ou par le fabricant original de la pièce retenue par le FOE de l'avion (ou par l'entreprise qui lui succède, ou encore par une entreprise agréée par ce fabricant). Le Canada se réserve le droit de s'assurer, auprès du FOE de l'avion, que le fabricant de la pièce proposée est effectivement autorisé, par ce FOE, à la produire ou à la fournir au FOE.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir l'avis de substitution suivant dûment complété

AVIS DE SUBSTITUTION

1. Numéro de l'article: _____

2. Données techniques originales (désignées ci-après):

- (a) Numéro de pièce: _____
- (b) COF ou Code Cage: _____
- (c) Autres: _____

3. Changements proposés:

- (a) Numéro de pièce: _____
- (b) COF ou Code Cage: _____
- (c) Autres: _____

4. Motif du changement - données justificatives :

Le soumissionnaire est prié de noter que la disponibilité et la conservation des registres du fabricant constituant la preuve d'origine seront des exigences du contrat subséquent. (A0301T, 2007/05/25)

1.3 A9130T (27/11/14) Programme des marchandises contrôlées - soumission

1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (27/04/17) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit (courriel) à l'autorité contractante au moins **3 jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission financière (Une (1) copie papier)

Section II : Attestations (Une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « **A** » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « **A** » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (06/11/2013) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

3.1.3.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

3.1.4 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

3.1.4.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

3.1.4.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et toutes les informations requises doivent être fournis dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères d'évaluation obligatoires

Les facteurs obligatoires suivants seront pris en considération dans l'évaluation de chaque soumission:

- a. se conformer aux modalités de paiement proposées;
- b. fournir, si nécessaire, la fabrication et la traçabilité des pièces pour tous les articles;
- c. fournir une des conditions matérielles demandées;
- d. accepter les termes et conditions que contour dans le présent document DP / contrat

4.1.2 Évaluation du prix (A0222T, 26/06/14)

Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

- a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
- b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
- c. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- d. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
- e. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.2. Méthode de sélection (A0069T, 25/05/07)

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.

W8485-184784/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W8485-184784

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
419by.W8485-1847784

Id de l'acheteur - Buyer ID

419by

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.2.1 Attestation des prix

C0001T (25/05/2007) - **Attestation des prix - fournisseurs étrangers**

OU

C0003T (12/12/2008) - **Attestation des prix - fournisseurs canadiens**

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

5.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

5.2 Énoncé des Besoin

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.

5.2.1 Condition du matériel – contrat (B1006C, 26/06/14)

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

5.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

5.3.1 Conditions générales

2010A (04/04/2016), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

5.4 Durée du contrat

5.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **30 juillet 2018**.

5.4.2 Livraison totale

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale tel qu'indiqué dans les pages de description d'articles. (D0005C, 30/11/2007)

5.4.3 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (RDA) 25^e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes Montréal (Québec) D4002C, 25/04/2013)

OU

5.4.4 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ selon les Incoterms 2000.

L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone: 1-877-447-7701 (sans frais)
Télécopieur: 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel: ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a. le numéro du contrat;
- b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c. la description de chaque article;
- d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- g. les codes de la « cédule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- h. le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la Clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu. (Révisée D0035C, 17/08/2017)

8. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu. (Révisée D0035C, 17/08/2017)

5.4.5 Palettisation - (D6010C, 30/11/2007)

5.4.6 Matériaux d'emballage en bois - (D2025C, 17/08/2017)

5.4.7 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer l'article numéro 1 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 1 à raison de 1 unité par paquet.

NOTA: Sauf indication contraire, la quantité à l'unité par paquet ne dépassera pas 100 morceaux et ne pèsera pas plus de 25 livres (11.3 kilogrammes). (D3018C, 25/09/2014)

5.4.8 Rendez-vous pour la livraison

L'entrepreneur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts. Le MDN se réserve le droit de refuser tout envoi sans arrangements préalables. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou télécopieur :

25^e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes Montréal (Québec)
Tél. : 514-252-2777, poste 2363
Télec. : 514-252-2568

5.4.9 Marquage - (D2000C, 30/11/2007)

5.5 Clauses du Guide des CCUA

5.5.1 Clause du *Guide des CCUA* D0050C (25/05/2007) Certificat d'utilisateur final

5.5.2 Clause du *Guide des CCUA* D2001C (30/11/2007) - Étiquetage

5.5.3 Clause du *Guide des CCUA* D5510C (17/08/2017) - Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada

5.5.4 Clause du *Guide des CCUA* D5515C (11/01/2010) - Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

5.5.5 Clause du *Guide des CCUA* D5540C (16/08/2010) - ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences - (CAQ Q)

5.5.6 Clause du *Guide des CCUA* D5606C (16/07/2012) - Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada -

5.5.7 Clause du *Guide des CCUA* D5605C (11/01/2010) - Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis -

5.5.8 Document de sortie – distribution (D5620C, 16/07/2012)

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
À l'attention de : DOA 5-3-2-7
- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et

- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au
DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Remarque : Pour les contrats relatifs à la livraison de carburant aux aéronefs, les copies b, c et d ne sont pas requises.

5.5.9 Ensembles incomplets - (D9002C, 30/11/07)

5.5.10 Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité (D9010C, 25/02/2015)

L'entrepreneur doit fournir, pour chaque unité, la documentation sur la navigabilité ci-après en l'insérant dans l'emballage interne ou en la joignant aux biens fournis:

FOE Certificat de Conformité et Étiquette d'emballage.

5.6 Responsables

5.6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Sylvie Beauchamp

Services Publics et Approvisionnement Canada, Programme des Approvisionnements
Secteur de l'Approvisionnement et du Soutien en Équipement Aérospatial et Terrestre
8C1, Place du Portage, Phase III, 11, rue Laurier, Gatineau, Québec
Téléphone : (873) 469-3836 Télécopieur: (819) 997-0437
Courriel: sylvie.beauchamp@tpsgc-pwpsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.6.2 Représentant de l'entrepreneur

Noms et numéros de téléphone de la personne avec qui communiquer:

Suivie de la livraison		Renseignements généraux	
Nom:		Nom:	
Téléphone:		Téléphone:	
Télécopieur:		Télécopieur:	
Courriel:		Courriel:	

5.7 Paiement

5.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans la(les) page(s) de description d'article(s) du contrat. Les droits de douane sont en sus, si applicable et les taxes applicables sont en sus et payable par le destinataire.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. (C0207C, 25/04/2013)

5.7.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (17/08/2017) Limite de prix

OU

H1001C (12/05/2008) - Paiements multiples

5.7.3

H1000C (12/05/2008) - **Paiement unique**

5.7.4 Clauses du Guide des CCUA

5.7.4.1 C0101C (11/01/2010) - Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services non commerciaux

5.7.4.2 C2000C (30/11/2007) - Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

5.7.4.3 C2605C (12/05/2008) - Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

5.7.4.4 C2608C (25/02/2015) - Documentation des douanes canadiennes

5.7.4.5 C2610C (30/11/2007) - Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur

5.7.4.6 C2801C (11/08/2017) - Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada

5.7.4.7 C2800C (28/01/2013) - Cote de priorité - entrepreneur des États-Unis (US)

5.7.4.8 G1005C (28/01/2016) - Assurance - aucune exigence particulière

5.7.9 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change - (C3015C, 17/08/2017)

5.7.10 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

5.8 Instructions relatives à la facturation

5.8.1 Distribution des factures

1. L'entrepreneur devra présenter ses factures sur son propre formulaire, qui devra contenir les renseignements suivants : la date; le nom et l'adresse du destinataire; le numéro d'article, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et une description; le numéro de contrat, les numéros de série et le numéro de référence du client. Les factures doivent être distribuées comme suit :

(a) l'original et une copie au destinataire;

(b) une (1) copie à :

A la livraison, veuillez envoyer **par courriel** les copies de la facture et d'expédition à:
Sylvie.beauchamp@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Services publics et Approvisionnement Canada
Secteur de l'approvisionnement et du soutien en équipement aérospatial et terrestre
Direction du programme d'achat d'équipements aérospatiaux
Division de l'approvisionnement en logistique militaire – BY
8C1, Place du Portage, Phase III
11, rue Laurier. Gatineau (Québec) K1A 0S5
À l'attention de : Sylvie Beauchamp

* Si vous ne pouvez faire parvenir la facture par courriel, veuillez l'envoyer par télécopieur au:
(819) 997-0437, **À l'attention de : Sylvie Beauchamp**

(c) une copie au :

Quartier général de la Défense nationale, Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
À l'attention de : DOA 5-3-2-7

2. Le Canada n'effectuera de paiement que sur présentation de factures satisfaisantes et dûment appuyées sur les documents de sortie précisés ou tout autre document exigé en vertu du contrat.

3. L'entrepreneur ne doit pas présenter de factures avant d'avoir expédié les articles correspondants.
(H5001C, 12/12/2008)

5.9 Attestations

5.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

5.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales _____ (*inscrire le numéro, la date et le titre*);
- d) page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

5.11 Clauses du Guide des CCUA

5.11.1 A9006C (16/07/2012) – Contrat de défense

5.11.2 B1202C (25/05/2007) - Contrôle de la durée utile des élastomères

5.11.3 B4047C (25/05/2007) - Marquage des tuyaux flexibles d'aéronef

5.11.4 A9131C (27/11/2014) - Programme des marchandises contrôlées - contrat

5.11.5 A0301C (25/05/2007) - Pièces de rechange d'avion militaire - conservation des registres

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W8485-184784/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W8485-184784

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
419by.W8485-1847784

Id de l'acheteur - Buyer ID

419by

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE « A » de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) (si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée)

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC – Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez le en bonne et due forme et transmettez le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

PART 1 - GENERAL INFORMATION

1.1. Security Requirements

There is no security requirement associated with this requirement.

1.2. Statement of Requirement

See page(s) detailed line item(s) description of this document.

1.2.1. Note to Bidder

The Manufacturer must be the Original equipment Manufacturer (OEM) or be approved by the OEM to manufacture the subject item(s); or that the proposed manufacturer has previously manufactured the item(s), or provide other information for the Department of National Defence (DND)'s review and acceptance to support the manufacturer's capability. Such information will be required within 48 hours of notification of the bidder or the bidder may supply the information with the bid.

1.2.2. Military Aviation Replacement Parts - Condition & Certification of Deliverables End Items (A0300T, 25/02/2015)

The following categories do not apply to standard and commercial parts. Standard parts consist of common hardware parts and raw materials, not necessarily designed for aviation use, produced to recognized industry or government specifications, which are available without proprietary limitations (such as Society of Automotive Engineers (SAE), National Aerospace Standard (NAS), Army-Navy Aeronautical Standard (AN), and Military Standard (MS) hardware items). Commercial parts consist of common non-aeronautical parts produced to recognized industry specifications and available on the commercial market. Deliverable standard and commercial parts must be in a new condition.

1.2.2.1. Category #1 - New Materiel

Deliverable end items to be manufactured or which have been manufactured but not used, which are supplied by:

- a. the owner of the design or manufacturing rights to the items; or,
- b. the authorized manufacturer or agent/distributor of the owner of the design or manufacturing rights to the items; or
- c. distributors approved by Transport Canada (TC) or accredited by the Aviation Suppliers Association, for parts that have an application to a civilian type certified aircraft; or
- d. maintenance organizations approved/accredited by TC, the DND/Canadian Forces Technical Airworthiness Authority or repair stations certified by the Federal Aviation Administration (FAA).

1.2.2.2. Category #2 - New Surplus Materiel

Deliverable end items, unused and supplied by an entity other than Category #1 sources. Full traceability documentation back to the owner of the design or manufacturing rights to the items or their authorized manufacturer or agent/distributor is required.

1.2.2.3. Category #3 - Other Condition

Any deliverable end item condition other than Category # 1 or Category #2. Should the Bidder be offering deliverable end items in Category #3, a complete description of the item's condition and all available traceability documentation is required with the bid. Bids containing parts identified in this category are subject to evaluation by Canada.

1.2.2.4. Deliverable End Item Grid

Bidders must indicate the NATO Supply Code for Manufacturers or Commercial and Government Entity (NSCM/CAGE) code of the manufacturing entity under the appropriate category of the grid. For example, if a bidder is offering a Category #1 item(s), it must indicate the NSCM number & Company name under that category as per the example below.

ITEM #	CATEGORY 1 NEW MATERIAL	CATEGORY 2 NEW SURPLUS MATERIAL	CATEGORY 3 OTHER CATEGORY	AIRWORTHINESS DOCUMENTATION
			NOT ACCEPTABLE	

1.2.2.5. Requirements for Airworthiness Certification

The requirements for airworthiness certification do not apply to the provision of standard and commercial parts. Standard and commercial parts must be accompanied by a packing slip that identifies the name and address of the supplier, the NATO stock number, identification of the manufacturing standard (e.g. SAE, NAS, AN, MS) and/or manufacturer's part number and model number as applicable; quantity, identification of the lot or batch number if applicable; and the cure date/shelf life if applicable.

Bidders are advised that it will be a requirement for the Contractor to provide the following airworthiness documentation, for each unit of issue, within the interior packaging or attached to the good(s) of the resulting Contract to provide with each item, supplied under the resulting Contract. Note that this requirement is in addition to documentation required in support of invoice payment or other documentation requirements identified within the Contract, a Certificate of Conformance, or certified true copies as specified herein:

1. Category #1 and #2 military unique aviation replacement parts must have an Original Equipment Manufacturer (OEM) or an OEM's approved manufacturer's Certificate of Conformance, which includes all the following information:

- a. positive identification of the item by type, class, style, grade, model, part number, description, nomenclature and/or serial number, as applicable;
- b. either the following certification, or a similarly worded statement, signed by an authorized inspector, that satisfies the intent of the following:

I certify that the aeronautical product described here conforms to the applicable design data and is in a condition for safe operations.
- c. Identification of both the authorized signatory and the organization.

2. Category #1 and #2 items, which have an application to a civilian type certified aircraft, must be supplied with a Certificate of Conformance, namely:

- a. form TCCA 24-0078, Authorized Release Certificate, signed by a TC authorized inspector, within the two (2) years before contract award;
- b. FAA Form 8130-3, Airworthiness Approval Tag, or a FAA Form 8130-4, Export Certificate of Airworthiness, signed by a FAA authorized inspector, within the two (2) years before contract award;
- c. Joint Aviation Authorities (JAA) Form One, Authorized Release Certificate, signed by a JAA authorized inspector, within the two (2) years before contract award;
- d. European Aviation Safety Agency (EASA) Form One, Authorized Release Certificate, signed by an EASA authorized inspector, within the two (2) years before contract award; or
- e. OEM's or OEM's approved manufacturer's Certificate of Conformance; which includes:

- i. positive identification of the item by type, class style, grade, model, part number, description, nomenclature, and/or serial number, as applicable;
- ii. either the following certification, or a similarly worded statement, signed by an authorized inspector, that satisfies the intent of the following:
"I certify that the aeronautical product described here conforms to the applicable design data and is in a condition for safe operations".
- iii. Identification of both the authorized signatory and organization.

3. Bidders must specify which one of the documents identified above will be provided for each item required to be supplied in response to the bid solicitation.

1.2.3. Military Aviation Replacement Parts - Substitutes and Traceability (A0301T, 25/05/2007)

The Part Number and NATO Supply Code for Manufacturers (NSCM(s), or the Commercial And Government Entity (CAGE) code indicated in the bid solicitation are the only ones known to the Department of National Defence that meet the form, fit and function requirements of the Original Equipment Manufacturer (OEM) approved type design of the aircraft in which they will be installed.

If the Bidder proposes to supply any part with an alternative Part Number or NSCM/CAGE code, the Bidder must provide, either with its bid or within three (3) working days following receipt of a request from the Contracting Authority, all the technical information (e.g. drawings, specifications, engineering reports, and/or test reports) necessary to clearly demonstrate that the part proposed has the form, fit and function characteristics equivalent to the Part Number(s) and NSCM/CAGE code(s) specified in the bid solicitation.

Failure to provide the required technical information will result in the bid being declared non-responsive with respect to any part for which such information was requested.

If a part is not manufactured by the OEM of the aircraft, then it must be manufactured by an authorized supplier to the OEM or by the original manufacturer of the part chosen for use by the OEM of the aircraft (or the successor of or licensed by that original manufacturer). Canada reserves the right to verify with the OEM of the aircraft that the manufacturer of a part proposed is in fact authorized by the OEM to produce that part or supplies that part to the OEM.

If the Bidder proposes to supply any part with an alternative Part Number or NSCM/CAGE code, the Bidder must provide the following substitution notice fully completed.

SUBSTITUTION NOTICE

This section is to be completed by a bidder proposing to supply a substitute item including an item with a different part number, NSCM/CAGE code or produced by an alternate manufacturer.

1. Item Number: _____
2. Original Technical Data (as referenced herein):
 - (a) Part Number: _____
 - (b) NSCM/CAGE Code: _____
 - (c) Other: _____
3. Proposed Change(s)
 - (a) Part Number: _____
 - (b) NSCM/CAGE Code: _____
 - (c) Other: _____

4. Reason for Change/Supporting Data:

The Bidder is advised that availability and retention of records of the manufacturer sufficient to constitute proof of origin will be a condition of the resulting Contract. . (A0301T, 25/05/2007)

1.3. Controlled Goods Program A9130T (27/11/2014)

1.4. Debriefings

Bidders may request a debriefing on the results of the bid solicitation process. Bidders should make the request to the Contracting Authority within 15 working days from receipt of the results of the bid solicitation process. The debriefing may be in writing, by telephone or in person.

1.5. Trade Agreements

The requirement is subject to the provisions of the World Trade Organization Agreement on Government Procurement (WTO-AGP), the North American Free Trade Agreement (NAFTA), and the Canadian Free Trade Agreement (CFTA).

PART 2 - BIDDER INSTRUCTIONS

2.1. Standard Instructions, Clauses and Conditions

All instructions, clauses and conditions identified in the bid solicitation by number, date and title are set out in the *Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual* (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) issued by Public Works and Government Services Canada.

Bidders who submit a bid agree to be bound by the instructions, clauses and conditions of the bid solicitation and accept the clauses and conditions of the resulting contract.

The 2003 (27/04/2017) Standard Instructions - Goods or Services - Competitive Requirements, are incorporated by reference into and form part of the bid solicitation.

2.2. Submission of Bids

Bids must be submitted only to Public Works and Government Services Canada (PWGSC) Bid Receiving Unit by the date, time and place indicated on page 1 of the bid solicitation.

2.3. Enquiries - Bid Solicitation

All enquiries must be submitted in writing (e-mail) to the Contracting Authority no later than three (3) calendar days before the bid closing date. Enquiries received after that time may not be answered.

Bidders should reference as accurately as possible the numbered item of the bid solicitation to which the enquiry relates. Care should be taken by Bidders to explain each question in sufficient detail in order to enable Canada to provide an accurate answer. Technical enquiries that are of a proprietary nature must be clearly marked "proprietary" at each relevant item. Items identified as "proprietary" will be treated as such except where Canada determines that the enquiry is not of a proprietary nature. Canada may edit the question(s) or may request that the Bidder do so, so that the proprietary nature of the question(s) is eliminated, and the enquiry can be answered to all Bidders. Enquiries not submitted in a form that can be distributed to all Bidders may not be answered by Canada.

PART 3 - BID PREPARATION INSTRUCTIONS

3.1. Bid Preparation Instructions

Canada requests that Bidders provide their bid in separately bound sections as follows:

Section I: Financial Bid (one (1) hard copy)

Section II: Certifications (one (1) hard copy)

Prices must appear in the financial bid only. No prices must be indicated in any other section of the bid.

Canada requests that Bidders follow the format instructions described below in the preparation of their bid:

- (a) use 8.5 x 11 inch (216 mm x 279 mm) paper;
- (b) use a numbering system that corresponds to the bid solicitation.

In April 2006, Canada issued a policy directing federal departments and agencies to take the necessary steps to incorporate environmental considerations into the procurement process [Policy on Green Procurement](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-eng.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-eng.html>). To assist Canada in reaching its objectives, Bidders should:

- 1) use 8.5 x 11 inch (216 mm x 279 mm) paper containing fiber certified as originating from a sustainably-managed forest and containing minimum 30% recycled content; and
- 2) use an environmentally-preferable format including black and white printing instead of colour printing, printing double sided/duplex, using staples or clips instead of cerlox, duotangs or binders.

Section I: Financial Bid

Bidders must submit their financial bid in accordance with the Basis of Payment. The total amount of Applicable Taxes must be shown separately.

3.1.1. Electronic Payment of Invoices – Bid

If you are willing to accept payment of invoices by Electronic Payment Instruments, complete **Annex "X"** Electronic Payment Instruments, to identify which ones are accepted.

If **Annex "A"** Electronic Payment Instruments is not completed, it will be considered as if Electronic Payment Instruments are not being accepted for payment of invoices.

Acceptance of Electronic Payment Instruments will not be considered as an evaluation criterion.

3.1.2. Exchange Rate Fluctuation

C3011T (06/11/2013), Exchange Rate Fluctuation

Section II: Certifications

Bidders must provide the required certifications and additional information to be awarded a contract.

The certifications provided by Bidders to Canada are subject to verification by Canada at all times. Unless specified otherwise, Canada will declare a bid non-responsive, or will declare a contractor in default if any certification made by the Bidder is found to be untrue, whether made knowingly or unknowingly, during the bid evaluation period or during the contract period.

The Contracting Authority will have the right to ask for additional information to verify the Bidder's certifications. Failure to comply with any request or requirement imposed by the Contracting Authority will render the bid non-responsive or constitute a default under the Contract.

3.1.3. Certifications Required with the Bid

Bidders must submit the following duly completed certification as part of their bid.

3.1.3.1. Integrity Provisions - Declaration of Convicted Offences

In accordance with the *Ineligibility and Suspension Policy* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-eng.html>), the Bidder must provide with its bid the requirement documentation, as applicable), to be given further consideration in the procurement process.

3.1.4. Certifications Precedent to Contract Award and Additional Information

The certifications and additional information listed below should be submitted with the bid but may be submitted afterwards. If any of these required certifications or additional information is not completed and submitted as requested, the Contracting Authority will inform the Bidder of a time frame within which to provide the information. Failure to provide the certifications or the additional information listed below within the time frame specified will render the bid non-responsive.

3.1.4.1. Integrity Provisions – Required Documentation

In accordance with the *Ineligibility and Suspension Policy* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-eng.html>), the Bidder must provide the required documentation, as applicable, to be given further consideration in the procurement process.

3.1.4.2. Federal Contractors Program for Employment Equity - Bid Certification

By submitting a bid, the Bidder certifies that the Bidder, and any of the Bidder's members if the Bidder is a Joint Venture, is not named on the Federal Contractors Program (FCP) for employment equity "FCP Limited Eligibility to Bid" list available at the bottom of the page of the [Employment and Social Development Canada \(ESDC\) - Labour's website](http://www.esdc.gc.ca/en/jobs/workplace/human_rights/employment_equity/federal_contractor_program.page?&_ga=1.229006812.1158694905.1413548969) (http://www.esdc.gc.ca/en/jobs/workplace/human_rights/employment_equity/federal_contractor_program.page?&_ga=1.229006812.1158694905.1413548969).

Canada will have the right to declare a bid non-responsive if the Bidder, or any member of the Bidder if the Bidder is a Joint Venture, appears on the "FCP Limited Eligibility to Bid" list at the time of contract award.

PART 4 - EVALUATION PROCEDURES AND BASIS OF SELECTION

4.1. Evaluation Procedures

- (a) Bids will be assessed in accordance with the entire requirement of the bid solicitation including the technical and financial evaluation criteria.
- (b) An evaluation team composed of representatives of Canada will evaluate the bids.

4.1.1. Technical Evaluation

All bids must be completed in full and provide all of the information requested in the bid solicitation to enable full and complete evaluation.

4.1.1.1. Mandatory Technical Criteria

The following mandatory factors will be taken into consideration in the evaluation of each bid:

- a. comply with proposed Basis of Payment;
- b. provide, if required, manufacture and Parts Traceability for all items;
- c. provide the material condition requested; and
- d. accept terms and conditions as outlined in this RFP/Contract document

4.1.2. Financial Evaluation

The price of the bid will be evaluated as follows:

- a. Canadian-based bidders must submit firm prices, Canadian customs duties and excise taxes included, and Applicable Taxes excluded.
- b. Foreign based bidders must submit firm prices, Canadian customs duties, excise taxes and Applicable Taxes excluded. Canadian customs duties and excise taxes payable by Canada will be added, for evaluation purposes only, to the prices submitted by foreign-based bidders.
- c. Unless the bid solicitation specifically requires bids to be submitted in Canadian currency, bids submitted in foreign currency will be converted to Canadian currency for evaluation purposes. The rate given by the Bank of Canada in effect on the bid solicitation closing date, or on another date specified in the bid solicitation, will be applied as a conversion factor to the bids submitted in foreign currency.
- d. Although Canada reserves the right to award the Contract either on an FOB plant or FOB destination, Canada requests that bidders provide prices FOB their plant or shipping point and FOB destination. Bids will be assessed on an FOB destination basis.
- e. For the purpose of the bid solicitation, bidders with an address in Canada are considered Canadian-based bidders and bidders with an address outside of Canada are considered foreign-based bidders. (A0222T, 26/06/2014)

4.2. Basis of Selection

A bid must comply with all requirements of the bid solicitation to be declared responsive. The responsive bid with the lowest evaluated price will be recommended for award of a contract. (A0069T, 25/05/2007)

4.2.1. Rate or Price Certification

SACC Manual clause C0001T (25/05/2007) **Price Certification - Foreign Suppliers**
ACC Manual clause C0003T (12/12/2008) **Price Certification - Canadian Suppliers**

PART 5 - RESULTING CONTRACT CLAUSES

The following clauses and conditions apply to and form part of any contract resulting from the bid solicitation.

5.1. Security Requirements

There is no security requirement applicable to the Contract.

5.2. Statement of Requirement

See page(s) detailed line item(s) description of this document.

5.2.1. Condition of Material – Contract (B1006C, 26/06/2014)

The Contractor must provide material that is **new production** of current manufacture supplied by the principal manufacturer or its accredited agent. The material must conform to the latest issue of the applicable drawing, specification and part number, as applicable, that was in effect on the bid closing Shelf Life (B1204C, 16/05/2011)

5.3. Standard Clauses and Conditions

All clauses and conditions identified in the Contract by number, date and title are set out in the *Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual* (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) issued by Public Works and Government Services Canada.

5.3.1. General Conditions

2010A (04/04/2016), General Conditions - Goods (Medium Complexity), apply to and form part of the Contract.

5.4. Term of Contract

5.4.1. Delivery Date

All the deliverables must be received on or before **July 30, 2018**.

5.4.2. Complete Delivery

The Contractor shall make the complete delivery as indicated in the item description pages. D0005C, (30/11/2007)

5.4.3. Shipping Instructions

Goods must be consigned and delivered to the destination specified in the contract Incoterms 2000 "DDP Delivered Duty Paid" 25 CFSD Montreal. (D4002C, 25/04/2013)

OR

5.4.4. Shipping Instructions (DND) - Foreign-based Contractors

1. Delivery will be FCA Free Carrier at _____ (*insert the named place, e.g. Contractor's facility*) Incoterms 2000. The Contractor must load the goods onto the carrier designated by the Department of National Defence (DND). Onward shipment from the delivery point to the consignee will be Canada's responsibility.

2. Before shipping the goods, the Contractor must contact the following DND Inbound Logistics Coordination Centre by facsimile or e-mail, to arrange for shipment, and provide the information detailed at paragraph 3.

Inbound Logistics Coordination Centre (ILCC):
Telephone: 1-877-447-7701 (toll free)
Facsimile: 1-877-877-7409 (toll free)
E-mail: ILHQOttawa@forces.gc.ca

3. The Contractor must provide the following information to the DND Inbound Logistics contact when arranging for shipment:
 - a. the Contract number;
 - b. consignee address (if multiple addresses, items must be packaged and labelled separately with each consignee address);
 - c. description of each item;
 - d. the number of pieces and type of packaging (e.g. carton, crate, drum, skid);
 - e. actual weight and dimensions of each piece type, including gross weight;
 - f. copy of the commercial invoice (in accordance with clause C2608C, section 4, of the Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual) or a copy of the Canada Border Services Agency form CI1, Canada Customs Invoice;
 - g. Schedule B codes (for exports) and the Harmonized Tariff Schedule codes (for imports);
 - h. North American Free Trade Agreement Certificate of Origin (in accordance with clause C2608C, Section 2) for the U.S. and Mexico only;
 - i. Full details of dangerous material as required for the applicable mode of transportation, signed Certificates for dangerous material as required for shipment by the International Maritime Dangerous Goods Code, or International Air Transport Association regulations or the applicable Canadian Dangerous Goods Shipping Regulations and a copy of the material safety data sheet.
4. Following receipt of this information by Canada, Canada will provide the appropriate shipping instructions, which may include the requirement for specific consignee address labelling, the marking of each piece with a Transportation Control Number and customs documentation.
5. The Contractor must not ship goods before receiving shipping instructions from the DND Inbound Logistics contact.
6. If the Contractor delivers the goods at a place and time that are not in accordance with the given delivery instructions or fail to fulfil reasonable delivery instructions given by Canada, the Contractor must reimburse Canada any additional expenses and costs incurred.
7. If Canada is responsible for delays in delivering the goods, ownership and risk will be transferred to Canada upon expiry of either thirty (30) days following the date on which a duly completed shipping application is received by Canada or by its appointed forwarding agent, or thirty (30) days following the delivery date specified in the Contract, whichever is later. (Revised D0035C, 17/08/2017)

5.4.5. SACC Manual clause D6010C (30/11/2007) Palletization

5.4.6. SACC Manual clause D2025C (17/08/2017) Wood Packaging Materials

5.4.7. **Packaging Requirement using Specification D-LM-008-036/SF-000 (D3018C, 25/09/2014)**

The Contractor must prepare **item number 1** for delivery in accordance with the latest issue of the Canadian Forces Packaging Specification D-LM-008-036/SF-000, DND Minimum Requirements for Manufacturer's Standard Pack. The Contractor must package **item number 1** in quantity of **1** per package.

NOTE: Unless otherwise specified, the unit pack quantity shall not exceed 100 pieces and shall not weigh more than 25 pounds (11.3 kg).

5.4.8. Delivery Appointments

The Contractor is required to arrange delivery appointments by contacting the Depot Traffic Section. The Department of National Defence reserves the right to refuse shipments without prior arrangement. Delivery appointments can be arranged by telephone/fax:

25 CFSD Montreal, Quebec
Tel: (514) 252-2777 ext. 2363
Fax: (514) 252-2568

5.4.9. Marking D2000C (30/11/2007)

5.5. SACC Manual Clauses

- 5.5.1. SACC Manual clause D0050C (25/05/2007) End User Certificate
- 5.5.2. SACC Manual clause D2001C (30/11/2007) Labelling
- 5.5.3. SACC Manual clause D5510C (17/08/2017) Quality Assurance Authority - Canadian Based Contractor
- 5.5.4. SACC Manual clause D5515C (11/01/2010) Quality Assurance Authority (DND) - Foreign-based /United States Contractor
- 5.5.5. SACC Manual clause D5540C (16/08/2010) ISO 9001:2008 Quality Management Systems - Requirements (QAC Q)
- 5.5.6. SACC Manual clause D5606C (16/07/2012) Release Documents - DND - Canadian Contractors
- 5.5.7. SACC Manual clause D5605C (11/01/2010) Release Documents - DND - US Contractor

5.5.8. Release Documents – Distribution (D5620C, 16/07/2012)

The Contractor must prepare the release documents in a current electronic format and distribute them as follows:

- a) One (1) copy mailed to consignee marked: "Attention: Receipts Officer";
- b) Two (2) copies with shipment (in a waterproof envelope) to the consignee;
- c) One (1) copy to the Contracting Authority;
- d) One (1) copy to:
 - National Defence Headquarters
 - Mgen George R. Pearkes Building
 - 101 Colonel BY Drive
 - Ottawa, ON K1A 0K2
 - Attention: DAP 5-3-2-7**
- e) One (1) copy to the Quality Assurance Representative
- f) One (1) copy to the Contractor; and
- g) For all non-Canadian contractors, one (1) copy to:
 - DQA/Contract Administration
 - National Defence Headquarters
 - Mgen George R. Pearkes Building
 - 101 Colonel BY Drive
 - Ottawa, ON K1A 0K2
 - E-mail: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca.

NOTE: For into-plane refuelling contracts b, c and d above are not required.

5.5.9. SACC Manual clause D9002C (30/11/2007) Incomplete Assemblies

5.5.10. Military Aviation Replacement Parts - Airworthiness Documentation (D9010C, 25/02/2015)

The Contractor shall provide the following airworthiness documentation, for each unit of issue, within the interior packaging or attached to the good(s) supplied:

OEM Certificate of Conformance and Packing Slip

5.6. Authorities

5.6.1. Contracting Authority

The Contracting Authority for the Contract is:

Sylvie Beauchamp

Public Services and Procurement Canada, Acquisitions Branch
Land and Air Equipment Procurement and Support Sector
8C1, Place du Portage, Phase III, 11 Laurier Street, Gatineau, Qc
Telephone: (873) 469-3836 Facsimile: (819) 997-0437

E-mail address: Sylvie.beauchamp@tpsgc-pwgsc.gc.ca

The Contracting Authority is responsible for the management of the Contract and any changes to the Contract must be authorized in writing by the Contracting Authority. The Contractor must not perform work in excess of or outside the scope of the Contract based on verbal or written requests or instructions from anybody other than the Contracting Authority.

5.6.2. Contractor's Representative

Name and telephone number of the person responsible for:

Delivery Follow-up		General Inquiries	
Name:		Name:	
Telephone no:		Telephone no:	
Facsimile no:		Facsimile no:	
E-mail address:		E-mail address:	

5.7. Payment

5.7.1. Basis of Payment

In consideration of the Contractor satisfactorily completing all of its obligations under the Contract, the Contractor will be paid a firm price as specified in the item description page(s) of this Contract. Customs duties are extra, if applicable and payable by the consignee and Applicable Taxes are Extra, if applicable and payable by the consignee.

Canada will not pay the Contractor for any design changes, modifications or interpretations of the Work, unless they have been approved, in writing, by the Contracting Authority before their incorporation into the Work. C0207C, 25/04/2013)

5.7.2. Limitation of Price

SACC Manual clause C6000C (17/08/2017) Limitation of Price

5.7.3 SACC Manual clause H1000C (12/05/2008) Single Payment

5.7.4 SACC Manual Clauses

5.7.4.1 C0101C (11/01/2010) Discretionary Audit

5.7.4.2 C2000C (30/11/2007) Taxes - Foreign-Based Contractors

5.7.4.3 C2605C (12/05/2008) Canadian Customs Duties and Sales Tax - Foreign-based Contractor

5.7.4.4 C2608C (25/02/2015) Canadian Customs Documentation

5.7.4.5 C2610C (30/11/2007) Customs Duties - Department of National Defence - Importer

5.7.4.6 C2801C (17/08/2017) Priority Rating - Canadian based Contractors

5.7.4.7 C2800C (28/01/2013) Priority Rating - Foreign-based Contractor

5.7.4.8 G1005C (28/01/2016) Insurance – No Specific Requirement

5.7.5 Exchange Rate Fluctuation Adjustment (C3015C), 17/08/2017)

5.7.5.1 Electronic Payment of Invoices – Contract

The Contractor accepts to be paid using any of the following Electronic Payment Instrument(s):

- a. Visa Acquisition Card;
- b. MasterCard Acquisition Card;
- c. Direct Deposit (Domestic and International);
- d. Electronic Data Interchange (EDI);
- e. Wire Transfer (International Only);
- f. Large Value Transfer System (LVTS) (Over \$25M)

5.8. Invoicing Instructions

5.8.1. Invoice Distribution

- a. The Contractor shall submit invoices on its own form, and shall include the following information: the date, name and address of the consignee(s), item number, quantity, part number, reference number and description, contract file, serial numbers and Client Reference Number (CRN). Invoices will be distributed as follows:

a) The original and one copy to - Consignee

b) One (1) copy BY EMAIL to:

UPON DELIVERY, please send via EMAIL copy of INVOICE and SHIPPING DETAILS to:
Sylvie.beauchamp@pwgsc-tpsgc.gc.ca

OR BY MAIL TO:

Department of Public Services and Procurement Canada
Land and Aerospace Equipment Procurement and Support Sector
Aircraft Spares and Logistic Division, BY Division, 8C1 Place du Portage Phase III,
11 Laurier Street, Gatineau, Quebec K1A 0S5

Attention: Sylvie Beauchamp

OR BY FAX TO: (819) 997-0437, **Attention: Sylvie Beauchamp**

c) One (1) copy to:

National Defence Headquarters, MGEN George R. Pearkes Building
101 Colonel BY Drive, Ottawa, ON K1A 0K2

Attention: DAP 5-3-2-7

- b. Canada will only make payment upon receipt of a satisfactory invoice duly supported by specified release documents and any other documents called for under the Contract.

- c. The Contractor shall not submit an invoice prior to shipment of the items to which it relates.
(H5001C, 12/12/2008 as amended)

5.9. Certifications and Additional Information

5.9.1. Compliance

Unless specified otherwise, the continuous compliance with the certifications provided by the Contractor in its bid or precedent to contract award, and the ongoing cooperation in providing additional information are conditions of the Contract and failure to comply will constitute the Contractor in default. Certifications are subject to verification by Canada during the entire period of the Contract.

5.10. Priority of Documents

If there is a discrepancy between the wording of any documents that appear on the list, the wording of the document that first appears on the list has priority over the wording of any document that subsequently appears on the list.

- a. the Articles of Agreement;
- b. the general condition
- c. Line Item Description pages;
- d. the Contractor's bid dated _____

5.11. SACC Manual Clauses

- 5.11.1 A9006C (16/07/2012) - Defence Contract
- 5.11.2 B1202C (25/05/2007) Age Control of Elastomeric Material
- 5.11.3 B4047C (25/05/2007) Marking of Aircraft Hose Assembly
- 5.11.4 A9131C (27/11/2014) Controlled Goods Program
- 5.11.5 A0301C (25/05/2007) Military Aviation Replacement Parts - Maintenance of Records

ANNEX "A" to PART 3 OF THE BID SOLICITATION

ELECTRONIC PAYMENT INSTRUMENTS

The Bidder accepts any of the following Electronic Payment Instrument(s):

- VISA Acquisition Card;
- MasterCard Acquisition Card;
- Direct Deposit (Domestic and International);
- Electronic Data Interchange (EDI);
- Wire Transfer (International Only);
- Large Value Transfer System (LVTS) (Over \$25M)